

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 11 avril 2022 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lot 3 683 087 (Rang 4)

Objet de la demande de dérogation mineure 2022-0017:

La demande de dérogation mineure 2022-0017 vise à permettre le lotissement de 2 terrains qui se localiseraient de façon à avoir une rue en front et une rue à l'arrière à la fois, alors que le règlement de lotissement #378 l'interdit.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 25 mars 2022.



Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière